



## SCHEMA EOLIEN DU LIVRADOIS-FOREZ

Comité de pilotage N°3

19 octobre 2007  
à la Maison du Parc Livradois-Forez,  
à Saint-Gervais-sous-Meymont.

COMPTE RENDU

### Participants : 37

FAYETTE Elie, Président du Parc Livradois-Forez,

ALLAUZE Alain, DDE Puy-de-Dôme,

ATTIA Gérard, Préfecture du Puy-de-Dôme,

AUGRANDENIS François, association « Pour le Livradois Forez, les éoliennes oui mais non »,

BEJOT-SEBOTH Nathalie, Conseil régional Auvergne,

BESSON Pierre, ADUHME,

BOUSSARD Jean-Marie, METEO France du Puy-de-Dôme,

BRAVARD Michel, C. de communes de la Vallée de l'Ance, Vice-président du Parc,

CHAZELLE Claude, paysagiste conseil de l'Etat,

COCHE Josette, DDE Haute-Loire,

CONSTANCIAS Hubert, FRANE,

CRISON Daniel, C.A.U.E. de la Haute-Loire

CUELHES Annick, DIREN,

DELAIGUE Michèle, paysagiste conseil de la DIREN et de la DDE du Puy-de-Dôme,

DEMUR Pierre, C. de communes du Pays de Craponne,

DESQUIBES Gilles, Fédération de chasse du Puy-de-Dôme,

ESPY Christian, Fédération de pêche 63,

FAGUET Daniel, UFC Que Choisir,

FAVIER Lionel, CAUE 63,

FOURNET FAYARD Yves, C. de communes du Pays d'Olliergues,

FOURNIER Jacques, Directeur du Parc Livradois-Forez,

GUEYDON Yves, Conseiller régional, Pt de la commission « Connaître et désirer le Livradois-Forez » au Parc,

GUILLY Bénédicte, Conseil général Haute-Loire,

LECOQ Gérard, correspondant local de la NEF,

LEQUILLEUC Loïc, ADEME,

LEMOINE Sylvain, association « Pour le Livradois Forez, les éoliennes oui mais non »

LETOFFET Murielle, DRIRE,

MATAYER Louis, adjoint au maire de Lachaux,

MOLLAT Anne, DDAF 43,

SANTACATTERINA Nathalie, Parc Livradois-Forez,

RAGUIN André, CEPA

ROUCH Mireille, paysagiste conseil de la DDE 43,

VIGIER Daniel, FRANE,

GUY Samuel, bureau d'étude SOGREA H

LEBORGNE Mathieu, sociologue CNRS – partenaire Cabinet CONFLUENCES



QUANTIN Jacques, Cabinet CONFLUENCES  
SAINT-BAUZEL Laurence, bureau d'étude SOGREAH

**Excusés : 6**

AUZELOUX Camille, Parc naturel régional des Volcans,  
BERNARD Matthieu, Association Chauve-souris Auvergne  
MARCON André, Interconsulaire Auvergne,  
MEYZONNET Philippe, C. de communes du plateau de la Chaise-Dieu,  
RIVIERE Roland, Vice-président du Parc Livradois-Forez,  
PORTE Jacques, Architecte des bâtiments de France, SDAP de la Haute-Loire.

## Accueil et rappels

### *Le Président du Parc, Elie FAYETTE.*

Elie FAYETTE informe les participants que **3 associations rejoignent le comité de pilotage** : l'association UFC Que Choisir, représentée par Monsieur Daniel FAGUET, l'association « Pour le Livradois-Forez, les éoliennes oui mais non », représentée lors de la réunion de ce matin par le Président, Monsieur MULLIE, et cet après midi par Messieurs LEMOINE et AUGRANDENIS, et la NEF représentée par son correspondant local, Monsieur Gérard LECOQ.

Elie FAYETTE rappelle brièvement **le contexte du schéma éolien** pour les nouveaux arrivants. Le Parc naturel régional Livradois-Forez s'est engagé dans une politique volontariste en matière énergétique. Sur la base d'un diagnostic énergétique réalisé à l'échelle de son territoire, il a élaboré une stratégie visant à diviser par 4 les gaz à effets de serre d'origine énergétique émis sur le territoire du Livradois-Forez d'ici 2050 (objectif FACTEUR 4). Cette stratégie se décline selon 2 axes : prioritairement les économies d'énergie (notamment dans le résidentiel) et, en second lieu, le développement des énergies renouvelables.

Parallèlement à ce projet de territoire, il faut savoir que l'équipe technique du Parc est engagée dans une démarche visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à son activité. Un « système de management environnemental » est ainsi en place au sein des services, lequel a permis, dès la première année, de réduire ces émissions de 15%.

Le **second comité de pilotage s'est réuni le 5 juillet**. Le bureau d'étude SOGREAH a présenté ses premiers éléments d'analyse concernant la sensibilité paysagère du Livradois-Forez vis à vis d'un éventuel développement éolien. Après cette présentation, et à la demande du comité de pilotage, il a été convenu avec SOGREAH que l'approche terrain devait être approfondie de manière à proposer une analyse plus fine de la sensibilité paysagère du territoire.

Depuis ce second comité de pilotage, **plusieurs réunions** se sont tenues :



- trois avec les présidents des communautés de communes (les 10 juillet, 03 septembre et 18 octobre, au Parc),
- deux avec des associations locales, départementales ou régionales (le 23 août à Félines et le 27 septembre au Parc),
- deux réunions techniques, l'une avec des paysagistes intervenant sur le Livradois-Forez, le 23 août, et l'autre avec les animateurs de communautés de communes, le 28 septembre au Parc.

## **Le schéma éolien : une règle du jeu en plusieurs points**

*Le Directeur du Parc, Jacques FOURNIER*

Ce troisième comité de pilotage va débattre de la question de la sensibilité paysagère du Livradois Forez au développement éolien sur la base de l'analyse faite par Mme SAINT-BAUZEL, paysagiste à SOGREAH.

D'autres questions doivent être abordées qui ont été soulevées lors des diverses réunions organisées par le Parc dans le cadre de l'élaboration de ce schéma et pour lesquelles il n'y a pas encore de proposition élaborée susceptible d'être présentée aux membres du comité de pilotage.

Il est proposé au comité de pilotage d'acter le principe d'intégrer ces éléments dans le schéma, et d'examiner les propositions y afférent lors du prochain et dernier comité de pilotage dont l'objet sera de valider une proposition de schéma qui sera ensuite soumise aux élus du comité syndical du Parc pour adoption.

Au-delà des aspects techniques, réglementaires et cartographiques, le schéma pourrait ainsi contenir, sous forme de chapitres ou de principes, des éléments de cadrage concernant les demandes suivantes :

1. Replacer l'homme au cœur du débat sur l'éolien et l'énergie en général, et donc relier aussi le schéma éolien à la charte du Parc.
2. Relier le développement éolien en Livradois Forez à la stratégie énergétique du Parc et à l'enjeu, plus large, de la maîtrise du changement climatique.
3. Répertorier les « attentions » et « précautions » dont il faudra s'assurer de la prise en compte au moment de l'élaboration de ZDE ou de projets éoliens. Il peut s'agir de patrimoines naturels et culturels ne constituant pas une contrainte réglementaire a priori pour l'éolien, mais pour lesquels il conviendra d'être particulièrement vigilant le plus en amont possible (exemples : zone Natura 2000, tourbière, patrimoine archéologique, sites à chiroptères, couloirs de passage d'oiseaux, ...).
4. Enoncer des principes et précautions en matière de paysage pour traiter de la question du mitage, de la covisibilité et du risque de banalisation du paysage



(intégrer la notion de projet global au sens du Projet d'Aménagement et de Développement Durable des PLU), mais aussi pour traiter des aménagements propres aux parcs éoliens et au « paysage éolien vécu au quotidien » par les résidents limitrophes.

5. Prendre en compte et identifier les conditions de développement possible du « petit éolien » en tant qu'installations raccordées au réseau électrique.
6. Identifier les conditions des investissements « participatifs », que ce soit de la part des collectivités publiques ou des particuliers locaux.

Concernant le point 1, une proposition de texte sera faite par Mathieu LEBORGNE, suite à la réunion qui s'est tenue le 19 octobre au matin à la Maison du Parc.

Concernant le point 3, une contribution du GRAHLF a déjà été transmise au Parc. Des propositions avaient également été formulées par la LPO et Chauve-souris-Auvergne lors du premier comité de pilotage.

Concernant le point 4, un certain nombre de principes et préconisations est proposé par le bureau d'études SOGREAH.

Pour les deux derniers points, aucune proposition n'est élaborée à ce jour. Le Parc propose que pour chacune de ces deux questions, un groupe de travail de 4 ou 5 personnes se réunisse et rédige un projet qui sera soumis aux membres du comité de pilotage.

Ces deux groupes de travail seront élargis aux associations qui souhaitent y participer, comme cela leur a été annoncé le 27 septembre dernier.

D'autres points doivent peut-être être abordés dans ce schéma, comme par exemple celui du suivi et du démantèlement des éoliennes après 20 ans de fonctionnement, ... Il est proposé aux participants du comité de suivi de transmettre dès que possible au Parc leurs propositions en la matière.

## PREMIER TEMPS DE DEBAT

**A. ALLAUZE, DDE 63**, propose que les aspects liés à l'urbanisme soient également abordés dans le schéma. Il propose de transmettre au Parc une fiche élaborée par la DDE du Puy-de-Dôme sur la question de l'intégration du petit éolien dans l'urbanisme.

**C. CHAZELLE, paysagiste**, suggère de raisonner en termes de projet, c'est-à-dire d'intention, et de ne pas se limiter à des conditions d'ordre technique. « Il faut dépasser le réglementaire et



proposer un projet si l'on veut aller plus loin dans la construction, dans l'invention. Tout cela est à relier au sens que l'on veut donner à la présence d'éoliennes sur ce territoire. »

**J. COCHE, DDE 43** : s'interroge sur la possibilité de comparer un zonage PLU avec un zonage ZDE. Les PLU ont une durée de vie longue, calée sur celle des bâtiments, alors que les éoliennes ne sont là que pour une vingtaine d'années. « Dans 20 ans on se posera à leur sujet les mêmes questions que l'on se pose aujourd'hui concernant les friches industrielles. »

**C. CHAZELLE** : « D'où l'intérêt de se positionner sur le projet. Dans l'urbanisme aussi on est capable de constructions vouées à la friche dans 20 ou 30 ans, je pense à certains lotissements. Mais pourquoi pas, si cela répond à un besoin donné sur une période donnée et que ces constructions soient effectivement prévues pour être « jetables », passé ce délai. Pour les éoliennes, c'est la même chose. Soit on les considère comme des objets industriels, là pour remplir leur fonction puis « jetés ». Soit on considère que les éoliennes peuvent être pertinentes dans certains lieux et participer à un projet de territoire. Dans ce dernier cas, rien n'empêche que ces éoliennes soient remplacées par d'autres après 20 ans de fonctionnement.

**J. FOURNIER** : « on peut établir un parallèle avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le zonage et les prescriptions du PLU doivent répondre aux objectifs, c'est-à-dire au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Si on n'a pas un bon PADD, on n'aura pas un bon PLU derrière.

**F. AUGRANDENIS, association « PLF, les éoliennes oui mais non »** propose qu'un autre point du schéma porte sur des engagements forts en matière de concertation pour les territoires qui s'engageraient dans un projet de ZDE, cet engagement pouvant aller jusqu'au référendum local.

**J. QUANTIN, cabinet Confluences**, intervient pour mettre en garde le comité de pilotage du risque que peut constituer un référendum. Ce peut être un déclencheur de tension voire de déstructuration du tissu social si ce référendum aboutit à des résultats mitigés entre les « oui » et les « non ». En outre, le référendum ne relève pas d'une démarche de concertation. La concertation invite à l'échange entre les acteurs concernés, un échange dont l'objectif est de mettre en évidence des solutions équilibrées et largement partagées, à un problème posé. L'association « Pour le Livradois-Forez, les éoliennes oui mais non », a diffusé en début de comité de pilotage un document dans lequel elle annonce qu'elle organisera des réunions publiques locales. Il est important de rappeler que dans le cadre du schéma éolien, la concertation a été initiée et est animée par le Parc Livradois-Forez. Dans le cadre des projets de ZDE, la concertation sera cette fois menée au sein des territoires à l'initiative des communautés de communes concernées.

**F. AUGRANDENIS** fait remarquer que le référendum ne peut pas être accusé d'engendrer un conflit local à propos de l'éolien, car la tension apparaît dans un village dès lors qu'il commence à se parler de projet éolien.



**J. FOURNIER** précise que ces engagements relèvent d'une décision des élus des collectivités concernées. Cette demande leur sera donc transmise afin qu'ils puissent en débattre d'ici le prochain comité de pilotage.

## **Synthèse sur le « coup de sonde territorial »**

*Mathieu LEBORGNE, chercheur au CNRS d'Aix-en-Provence.*

Le cabinet « Confluences » a été missionné pour mener à bien la partie « médiation/ concertation » du schéma éolien du Livradois-Forez avec l'ensemble des acteurs du Parc. Le coup de sonde territorial réalisé par Mathieu LEBORGNE est une annexe méthodologique à ce travail de médiation. Elle a pour but de révéler certains des traits marquants des territoires du Parc, tant au niveau économique, social que culturel. Les questions qui sous-tendent cette approche sont les suivantes : quelle peut être la réception sociale locale de la question éolienne dans le Livradois-Forez ? Dans quelle mesure (et pourquoi) l'éolien peut-il ou non faire sens dans les territoires du Parc ? Comment tenter d'appréhender les réactions locales à l'éolien, au regard des particularismes socio-culturels, plus ou moins conscients, ancrés dans les discours et les pratiques des acteurs ?

C'est sur la base de ces questionnements qu'ont été centrés les débats de la matinée, suite à la restitution des résultats de l'enquête menée par Mathieu LEBORGNE entre avril et juillet 2007. L'objectif des échanges était d'intégrer le plus finement possible cette « matière à réflexion » dans les documents d'objectifs du schéma de développement éolien du Parc.

Les débats de la matinée feront l'objet d'un prochain compte rendu qui sera adressé à tous les membres du comité de pilotage.

Ce qui frappe à travers les discussions sur l'éolien en Livradois-Forez c'est que ce sujet apparaît comme un « prétexte » pour parler de la question de l'identité territoriale au sein de ce territoire.

L'éolien prend ici une fonction de miroir pour le Parc, une fonction de « passeur » entre la structure Parc et le territoire Parc. Il y a déconnexion entre la structure Parc et le territoire Parc. La question qui se pose est de savoir « comment renouer ces deux entités ». Dans ce contexte, l'éolien, dans ce qu'il remue de positif ou de négatif, est une occasion de discuter de la reconnexion du Parc sur son territoire.

On parle souvent du côté technique et réglementaire de l'éolien. Il importe de remettre l'homme au cœur des débats sur l'éolien. Ce processus de mise en débat se fait en 3 étapes :

- l'information, via les réunions publiques,



- la concertation, qui a commencé depuis peu et qui peut se faire selon plusieurs modalités. Le référendum a des limites fortes. Il ne permet pas l'argumentation mais seulement le oui ou le non,
- la décision. Les échanges ont permis d'effleurer seulement la place des élus dans ce débat.

La proposition faite en conclusion des débats de la matinée est de rédiger un texte sur la question de l'identité du territoire Livradois-Forez et du « comment » l'éolien peut s'insérer sur un tel territoire, non pas vierge mais déjà écrit, avec une histoire, une invention qui est la sienne.

Indépendamment de ce texte qui sera proposé en tant que préambule au schéma, Mathieu LEBORGNE rédigera et transmettra un rapport concernant ce « coup de sonde territorial ».

### Analyse des sensibilités paysagères

*Samuel GUY, SOGREAH.*

Présentation des grandes lignes du rapport d'analyse du bureau d'étude SOGREAH, transmis par mail aux participants, jeudi 11 octobre.

### SECOND TEMPS DE DEBAT

**S. LEMOINE**, association « PLF, les éoliennes oui mais non » : Pourquoi ne pas envisager une éolienne par village plutôt que des groupes d'éoliennes ? Pourquoi ne pas effectuer des trouées dans la forêt pour installer des lignes d'éoliennes ?

**J.FOURNIER** : Ce temps de débat doit en effet permettre une confrontation entre deux perceptions : celle des membres du comité de pilotage, et à travers eux les habitants, et celle d'un professionnel du paysage.

**S. GUY, SOGREAH** : La restitution du travail de SOGREAH sur le paysage se fait en 2 temps. Dans un premier temps, il s'agit de savoir si l'analyse des sensibilités paysagères du Livradois-Forez (fortes, très fortes et majeures) de Mme SAINT-BAUZEL, paysagiste de SOGREAH, est partagée par les membres du comité de pilotage. Dans un second temps, il s'agit de réagir sur la proposition que fait le bureau d'étude quant aux « opportunités paysagères » pour le développement éolien sur ce territoire.

**C. CHAZELLE** précise que le professionnel du paysage ne travaille pas uniquement de son point de vue personnel mais à partir de ce qui relève de la culture française commune en matière de paysage et qui correspond à 80% du ressenti commun. Le travail réalisé par le paysagiste est fait selon un « objectif partageable ». Il s'agit d'un travail de constat sur ce qui



peut être reconnu comme ayant une valeur de paysage remarquable selon plusieurs degrés (3 niveaux de sensibilité ici).

**Y. GUEYDON, conseiller régional**, constate une contradiction avec les propos du matin selon lesquels il ne fallait justement pas essayer d'objectiver à tout prix les paysages.

**H. CONSTANCIAS, FRANE**, suggère de faire un tri entre les territoires où l'implantation d'éoliennes est réhilitoire et les territoires où cela reste possible, de manière à préciser l'analyse uniquement sur ces sites.

**Un participant** s'interroge sur les comptabilités techniques et réglementaires en matière d'éolien dans les secteurs qui ne sont pas à sensibilité majeure.

**Y. GUEYDON** rappelle que les zones de sensibilité majeure n'ont pas été définies comme des zones d'exclusion de l'éolien.

**C. CHAZELLE**, « Il y a un double curseur dans l'analyse présentée : un qui se positionne sur un gradient de sensibilité paysagère, l'autre sur un gradient de potentialité paysagère.

Ce jeu de curseurs correspond à la notion de projet, de choix de société, sachant qu'on peut faire le choix de quelque chose de nouveau, qu'on peut faire le choix d'inventer. Il ne faut pas toujours mélanger « paysage » et « patrimoine ». A Avignonet-Lauragais on peut voir aujourd'hui des éoliennes en second plan d'un paysage où le premier plan est occupé par un village médiéval. On a alors deux visions radicalement différentes qui s'affrontent. Celles des adultes qui placent le curseur sur le patrimoine, le paysage reconnu, et qui qualifient ces éoliennes de catastrophiques. Celles des enfants qui ne voient que les éoliennes et qui s'en réjouissent.

## **Propositions du bureau d'étude SOGREAH en termes de principes, de préconisations et d'opportunité paysagère au développement éolien**

*Samuel GUY, SOGREAH. Annexe.*

Samuel GUY présente la proposition de SOGREAH en termes d'opportunité paysagère du développement éolien en Livradois-Forez.

### **TROISIEME TEMPS DE DEBAT**

**S. LEMOINE** : « Quelle a été la consultation de la population ? Pourquoi serait-il décidé de « sacrifier » le Livradois plus qu'un autre territoire ? Pour de simples raisons économiques (optimisation des coûts de raccordement) ? Il faut se montrer plus intelligent concernant le problème des raccordements et il faut également ouvrir le capital.



**J. QUANTIN** rappelle qu'il s'agit d'un travail réalisé par un bureau d'étude extérieur au territoire, missionné par le Parc pour cela, sans que celui-ci n'ait interféré sur la production du bureau d'étude. La restitution faite ce jour présente la proposition de SOGREAH, non celle du Parc. Par ailleurs, cette proposition concerne les éoliennes dites industrielles, qu'elles soient regroupées en parc ou isolées.

**S. GUY** : « les éléments exposés aujourd'hui ne sont en aucun cas des éléments définitifs et ayant vocation à être mis en œuvre. Il s'agit du résultat de l'analyse de la paysagiste de SOGREAH et des préconisations du bureau d'étude. Les éléments présentés sont soumis à la validation du comité de pilotage et doivent justement être discutés aujourd'hui ».

**A. ALLAUZE** fait part de son sentiment de « sites gâchés au regard du potentiel exploitable » concernant les deux cas d'éoliennes isolées (100 m de haut) qu'il connaît (l'une à Saulzet dans l'Allier, l'autre à Saint-Hilaire-La-Croix dans le Puy-de-Dôme, qui n'est pas encore construite).

**C. CHAZELLE**, rappelle que SOGREAH est indépendant de tout opérateur éolien, la proposition a donc été élaborée en dehors de tout objectif de profit économique. La démarche est construite à partir du choix paysager. Par ailleurs, aujourd'hui on peut très bien penser « éolienne citoyenne » à l'intérieur d'un parc éolien.

**D. VIGIER**, FRANE, fait le parallèle avec les villégiatures isolées dans les campagnes : « tout le monde veut sa petite maison dans la campagne, bien à l'écart, mais au final c'est une vraie catastrophe pour le paysage ».

**Y. GUEYDON**, illustre l'importance du contexte paysager en prenant deux cas de figure assez proches géographiquement, celui du parc d'Ally, les 26 éoliennes sont implantées sur un plateau habité, et les 5 ou 6 éoliennes du col de la Fageole, implantées dans un environnement beaucoup plus technique, notamment avec l'autoroute en premier plan.

**A. CUELHES** dénonce les nombreux dossiers éoliens en cours de traitement au niveau régional et pour lesquels il n'y a quasiment pas de note de cadrage, d'éléments d'aide à la décision. La DIREN se réjouit que les deux Parcs naturels régionaux se soient lancés dans cette démarche de document de cadrage, parce qu'il ne faut pas laisser faire n'importe quoi et que les éléments tels que ceux présentés constituent un vrai appui pour les services de l'Etat.

**L. FAVIER**, CAUE 63, s'interroge sur le niveau de concentration d'éoliennes dont il est question. Deux options sont évoquées par SOGREAH, celle d'une concentration des éoliennes sur le Haut-Livradois et celle d'une dissémination entre le Livradois et la zone Est du Parc. SOGREAH privilégie la première option pour éviter l'effet de « mitage » et donc de « banalisation » du paysage. Mais en concentrant les installations sur le seul territoire du Livradois ne prend-on pas le même risque à l'échelle de ce territoire ? Le risque est que, où que l'on se trouve sur le Livradois, le regard rencontre des éoliennes. Sur Ally, on a assisté à un bouleversement du paysage à 360 °. Cette expérience doit inciter à la réflexion sur la concentration. Parle-t-on de 10 ou de 50 éoliennes ? L'impact ne sera pas le même.



**S. GUY, SOGREAH**, précise que dans le cadre des dossiers de ZDE, des planchers et des plafonds de puissance à installer doivent être définis.

**L. FAVIER** fait remarquer que si une orientation est prise dans le cadre de ce schéma éolien qui s'inspire de l'option privilégiée par SOGREAH, cela risque d'influer directement sur le nombre d'éoliennes envisageable sur ce territoire.

**C. CHAZELLE** répète l'importance de la notion de projet. Le cercle jaune dessiné sur le Livradois est soit trop étroit, soit trop large. Il s'agit de définir un périmètre d'étude pour un projet global, contrairement à Ally où il y a eu un projet technique mais pas de projet de développement. Il importe de ne pas « plomber » un territoire sous prétexte d'éviter le mitage paysager.

**L. LEQUILLEUC, ADEME**, renvoie aux objectifs de production d'électricité d'origine éolienne définis dans le cadre de la stratégie énergétique du Parc pour atteindre le facteur 4 d'ici 2050.

**N. SANTACATTERINA**, chargée de mission énergies au Parc, rappelle qu'en matière d'électricité d'origine éolienne, le scénario Facteur 4 retenu correspond à une production de 236 GWh, soit l'équivalent d'environ 45 éoliennes de 2.5 MW (fonctionnant 2000 heures par an) + 11 GWh produits par des petites éoliennes.

**M. DELAIGUE**, paysagiste conseil pour la DDE 63 et la DIREN, fait part de sa satisfaction quant à l'évolution de la démarche qui s'oriente sur le choix d'un secteur géographique avec une notion de projet de développement qui intègre la question de la fermeture des paysages agricoles par les boisements,

**A. RAGUIN, CEPA**, s'interroge sur la place du petit éolien dans cette démarche.

**JM BOUSSARD, Météo France** : « Le Livradois présente un gisement éolien inférieur à celui du Forez. Par ailleurs, le Livradois est très boisé ce qui pose un problème en termes de « rugosité ». Les pertes en termes de gisement éolien font-elles du Livradois un territoire pertinent ? »

**L. MATAYER, Adjoint au maire de LACHAUX**, « La notion de mitage est discutable. Si le Haut-Livradois est choisi, il y aura un vrai problème de mitage sur tout le plateau du Livradois. Concernant Lachaux et Arconsat, on est en présence de 2 sites d'implantation possibles avec des incidences en termes de mitage qui seront moindres que sur le Livradois compte tenu de la topographie et des distances (supérieures à 30 km).

**G. LECOQ**, correspondant NEF : « la proposition présente des avantages certains, à condition que cela permette effectivement la mise en place de projet(s) coopératif(s) et que le développement de l'éolien ait un « sens » sur le territoire choisi. »



**M. ROUCH**, paysagiste conseil de la DDE 43, souhaite attirer l'attention sur le fait que, quand on multiplie le nombre de parcs éoliens, on multiplie également l'importance des travaux connexes. Il vaut donc mieux les regrouper par principe : « on ne peut pas considérer uniquement l'objet « éolienne » dans le paysage ».

**M. BRAVARD**, Président de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance, fait part de son étonnement concernant le choix du Livradois compte tenu des contraintes techniques liées aux servitudes de l'aviation civile qui lui semblaient exister sur ce secteur.

**S. GUY** précise que l'étude présentée ici s'est attachée aux aspects paysagers, et que ce type de contraintes permettra une analyse croisée (paysage + environnement + servitudes techniques). Toutefois, il est précisé que les autorités en charge de l'aviation civile et militaire ont été consultées, mais que la DGAC ne se prononcera que sur la base d'un projet précis (implantation précise des éoliennes, nombre et hauteurs).

**Y. GUEYDON** fait savoir qu'il n'est pas très favorable à une option prônant la concentration des installations éoliennes.

**H. CONSTANCIAS** s'interroge quant à la prise en considération des zones Natura 2000 dans le cadre de ce schéma éolien.

**S. GUY** rappelle que les zones Natura 2000 n'ont pas un caractère réglementairement exclusif concernant l'éolien et renvoie à la proposition faite en début de séance par Jacques FOURNIER consistant à identifier les sites et patrimoines devant faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de ZDE et plus encore lors du développement d'un projet éolien.

Toutefois, ces secteurs ont une valeur reconnue (puisqu'ils sont intégrés au réseau Natura 2000). Ils ont un statut particulier dans la représentation paysagère. Leur caractère spécifique a été pris en compte dans l'analyse présentée.

**F. AUGRANDENIS** remarque que dans l'Aude, on peut assister à une vraie concentration de parcs éoliens mais que l'on n'assiste pas pour autant à une dynamique locale. On parle de projet, mais de quel projet de développement parle-t-on concernant le Haut-Livradois ? Ne faut-il pas plutôt installer des agriculteurs, faire venir de nouveaux habitants ? En quoi les éoliennes peuvent participer au développement de ce secteur ? N'est-ce pas plutôt le « territoire où elles gêneront le moins » ? Une sorte de « territoire poubelle »... qui, en plus, a déjà un mât de mesure installé !

**J.M. BOUSSARD météo France 63** demande à SOGREAH si la zone de concertation de la station de Sembadel a bien été considérée dans l'option « concentration sur le Livradois » ?

**S. GUY** : « là encore, l'étude présentée ne traite que des aspects paysagers, mais ce type de contraintes sera intégré dans une analyse croisée des différentes contraintes. La zone de protection rapprochée (5 km) ne sera pas considérée comme pertinente, et la zone de



concertation (20 km) sera mentionnée, de manière à alerter les développeurs, collectivités locales sur cette contrainte spécifique (mais pas rédhibitoire).

**G. LECOQ**, rappelle les recommandations du rapport de l'académie de médecine (évoqué le matin) concernant une distance minimum de 1500 m à respecter entre les éoliennes et les habitations pour des raisons d'impact sur la santé humaine. Si tout est concentré sur un seul site, il faut envisager ce recul.

## **Conclusion**

Un projet de rédaction du schéma éolien sera élaboré dans les semaines à venir, sur la base des échanges du 19 octobre et des apports des réunions prochaines des élus, des associations et des groupes de travail sur le petit éolien et l'investissement participatif.

Ce projet sera transmis aux membres du comité de pilotage une dizaine de jours avant la prochaine réunion fixée au mardi 22 janvier à 14h00 à la Maison du Parc et dont l'objet sera de valider une proposition de schéma avant de la soumettre aux élus du comité syndical du Parc.

## **Prochaines réunions :**

### **Groupe de travail « petit éolien »**

**vendredi 07 décembre à 14h30,  
à la Maison du Parc**

### **Groupe de travail « investissement participatif »**

**vendredi 07 décembre à 17h30,  
à la Maison du Parc**

### **Groupe de travail des élus sur le projet de solidarité territoriale**

**mardi 18 décembre 2007,  
à 18h30,  
à la Maison du Parc**



## Seconde réunion de concertation avec les associations

jeudi 20 décembre,  
à 18h00,  
à la Maison du Parc

## Réunion publique dans le cadre de la révision de la charte du Parc

« L'énergie : vers un autre mode de pensée »

Avec Pierre RADANNE comme intervenant

vendredi 18 janvier 2008,  
à 20h00,  
à AMBERT

## Comité de pilotage N°4 :

mardi 22 janvier,  
à 14h00,  
à la Maison du Parc

### **Annexe :**

Diaporama présenté par le bureau d'étude SOGREAH lors du comité de pilotage du 19/10/2007.

